

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-68-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

N° 68/24

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2024
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 15 avril 2024

Objet de la délibération :

BADABOUM – Convention de gestion avec l'ADAEJ

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	11
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le neuf avril,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs de la ville d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Guillaume AYMONNIN à Angèle LIME, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Christian MESNIER à Jean-Pierre CUNCHON, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Danièle FIETIER à Claude CURIE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Sébastien LAITHIER à Patricia LABERTERIE, Patrick TELES à Marie-Christine LEGAIN, Colette GROLEAU à Estelle BOURNEZ
Procuration	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE
Suppléé(e)s	Jean-Marie DONEY, Laëtitia ROGNON, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine VERNEREY, Pascal GOSSE, Sarah VIONNET, Romuald MAUGAIN
Excusé(e)	Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Pierre MAIRE, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme GUILLAME Isabelle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La CCLL met à la disposition du Multi-accueil Badaboum une surface de 193 m² pour l'accueil des enfants dans la maison des services située à Amancey.

Le Multi-accueil Badaboum est géré par l'Association Départementale ADMR Enfance Jeunesse 25 (ADAEJ 25) et accueille 16 enfants de 2.5 mois à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45.

La Convention de gestion ADAEJ 25/CCLL de 2020-2022 et l'avenant de janvier 2023 à juin 2023 sont arrivés à échéance.

Cette action petite enfance est subventionnée par la CAF, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2020-2024

Pour faire suite au dialogue de gestion du vendredi 5 avril 2024, il est proposé au Conseil Communautaire de donner l'autorisation au Président de signer 2 conventions :

- Une pour clôturer l'année 2023 du 1er juillet au 31 décembre 2023,
- L'autre pour s'engager sur une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec une reconduction possible de 1 an, dans laquelle la participation de la collectivité est fixée à 25000 € pour 2024 et 25000 € majoré de l'inflation pour les années suivantes.

Pour information, un bail de location sera signé pour clore la période 2023, et un nouveau bail sera signé sur la durée de la convention avec les nouveaux tarifs de location suite aux travaux de la Maison des services à Amancey.

Invité à se prononcer, le Conseil, à l'unanimité :

- valide cette décision,
- autorise le Président à signer ces 2 conventions, ainsi que tous les documents afférents à ces dernières sur la période mentionnée,
- autorise le Président à signer les baux sur les périodes indiquées précédemment.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20240409-68-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2024

Fait et délibéré en séance, le 09.04.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

